

Communiqué de presse – Berne, le 5 mars 2010

La FMH à propos de la révision de la loi sur les produits thérapeutiques

La révision de la loi sur les produits thérapeutiques propose d'intensifier la recherche sur les médicaments, notamment en ce qui concerne l'usage pédiatrique. La FMH salue ce postulat et propose d'autres mesures pour améliorer la transparence. Elle recommande entre autres aussi de mener des investigations approfondies concernant les médicaments remis aux femmes enceintes et aux personnes âgées. Par contre, la FMH s'exprime clairement en faveur du maintien de la remise de médicaments par les médecins car la propharmacie est gage de sécurité, d'économies de coûts et d'efficacité.

Remise de médicaments par les médecins / Propharmacie

Dans 13 cantons, les patients peuvent actuellement encore décider s'ils veulent retirer leurs médicaments chez le médecin ou à la pharmacie. Le projet de révision de la loi sur les produits thérapeutiques vise à supprimer la remise de médicaments par les médecins sur tout le territoire suisse et ce, bien qu'il soit prouvé que les coûts des médicaments par habitant sont plus bas dans les cantons qui pratiquent la propharmacie que dans ceux qui n'autorisent que les pharmacies. En outre, la Confédération ne respecte pas la volonté populaire, vu que les citoyens se sont exprimés à plusieurs reprises, lors de récentes votations cantonales, en faveur de la remise des médicaments par le médecin comme par le pharmacien. Le DFI ne dispose d'aucune donnée prouvant son hypothèse selon laquelle la remise de médicaments par les médecins compromettrait la sécurité des patients. C'est bien plutôt le changement proposé qui met en jeu la sécurité des patients ! En cas d'urgence, les médecins ne pourront, par exemple, plus administrer immédiatement et directement le médicament approprié, mais les patients devront se le procurer eux-mêmes à un autre endroit.

Les discussions ne manquent pas non plus concernant la forme à donner à l'indemnisation de la propharmacie. Depuis un certain temps déjà, le corps médical mène des réflexions internes sur des solutions propres à indemniser cette prestation médicale; il en discute à nouveau aussi avec les caisses-maladie. La FMH a envoyé une proposition concrète à santésuisse en décembre 2009. Dans les cantons pratiquant la propharmacie, les valeurs du point tarifaire sont plus basses que dans les autres cantons. Mais comme le système tarifaire du TARMED doit s'en tenir à la neutralité des coûts, il sera très difficile de compenser la disparition de la marge bénéficiaire provenant de la propharmacie.

Médicaments administrés aux enfants, aux femmes enceintes et aux personnes âgées

A ce jour, il existe très peu de médicaments à usage pédiatrique qui ont fait l'objet d'examen approfondis. De ce fait, les médecins prescrivent souvent pour les enfants des médicaments qui n'ont été ni contrôlés ni admis. La FMH soutient les propositions visant à renforcer la recherche et à promouvoir de telles études. Elle suggère en outre d'effectuer les mêmes recherches concernant les médicaments prescrits aux femmes enceintes et aux personnes âgées, car ici aussi les médecins traitants disposent de trop peu de preuves scientifiques.

Finalement, la FMH demande davantage de transparence dans le domaine des médicaments. Elle estime qu'il faut, d'une part, instituer un registre sur toutes les études en cours et, d'autre part, publier également les résultats des études qui donnent des résultats négatifs. De surcroît, la FMH est d'avis qu'un médicament ne devrait être autorisé que dans la mesure où le fabricant l'accompagne d'un moyen permettant de donner une information appropriée aux patients car les notices d'emballage actuelles ne répondent pas à cette exigence.

Renseignement:

Jacqueline Wettstein, responsable de la communication de la FMH

Tél. 031/359 11 50, courriel: jacqueline.wettstein@fmh.ch